



Conditions générales Holiday Inn Car Rental

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- La location est personnelle et non transmissible, cession et sous-location sont interdites. Seuls sont habilités à conduire le véhicule, le locataire et la (ou les) personnes désignées sur le contrat.
- Seule la restitution du véhicule en parfait état et de ses documents (carte grise, assurance, autorisation de circulation et la vignette) fait cesser la location. Tout duplicata en cas de vol sera à la charge du locataire.
- Les frais de carburant sont à la charge du locataire.
- L'entretien, les vidanges, le remplacement des pièces mécaniques sont à la charge de **HOLIDAY INN CAR RENTAL**. Aucun remboursement de facture ne sera effectué sans notre accord préalable.

1) CONDUCTEUR(S) ET DOCUMENTS A FOURNIR

Seuls les conducteurs nommément désignés au contrat et agréés par **HOLIDAY INN CAR RENTAL** sont autorisés à conduire le véhicule. Si vous avez inscrit en agence un ou des conducteurs additionnels au contrat de location, ces conducteurs additionnels bénéficient des mêmes conditions que le conducteur principal.

Au moment de la remise du véhicule, le Client et, le cas échéant, tout Conducteur autorisé doivent se rendre personnellement à l'Agence **HOLIDAY INN CAR RENTAL** et y présenter **leur permis de conduire** valide au Maroc, leur permettant la conduite du véhicule loué ainsi que **leur passeport**.

Le Client devra présenter au moment de la remise du véhicule **une carte bancaire ou une carte de crédit internationale** valide à son nom. La carte bancaire ou la carte de crédit présentée par le Client au moment de la remise du véhicule devra demeurer valide jusqu'au moment de la restitution du véhicule.

2) PAIEMENT ET DEPOT DE GARANTIE

1. Le règlement du montant estimé de la location sera exigé **au départ** du véhicule.
2. Pour votre commodité, nous vous conseillons de payer votre location **par carte de paiement** agréée par **HOLIDAY INN CAR RENTAL**.
3. **Un dépôt de garantie** en carte de crédit (VISA ET MASTERCARD), en cheque ou en espèce vous sera réclamé à la prise du véhicule.
4. Le montant du dépôt de garantie est égal à celui de **la franchise** (voir rubrique assurances).

Les tarifs applicables à la location, aux prestations complémentaires, aux garanties ou assurances optionnelles sont ceux en vigueur lors de la signature du contrat et correspondent aux conditions que vous avez exposées (durée, station de retour...). Toute modification de ces conditions entraînera l'application d'un autre tarif correspondant aux nouvelles conditions.



3) ETAT DU VEHICULE

Un état descriptif du véhicule est joint à votre contrat. Vous vous engagez à y consigner par écrit, **AVANT VOTRE DEPART DE LA STATION**, toute défektivité apparente qui n'y figurerait pas.

A défaut, nous sommes réputés avoir délivré un véhicule conforme à l'état descriptif. Nous ne pourrions malheureusement pas tenir compte de réclamations concernant des dégâts apparents qui n'auront pas été signalés au moment du départ. Vous devez rendre le véhicule dans l'état où vous l'avez reçu. Tous frais de remise en état, consécutifs à une faute du locataire ou en l'absence de faute d'un tiers identifié, viendront en surcharge du coût de la location.

Carburant: Les véhicules doivent être restitués avec le même niveau de carburant qu'au départ.

Supplément "véhicule sale": tout véhicule restitué excessivement sale (poils d'animaux, sable, boue, sellerie tâchée, etc...) fera l'objet d'un nettoyage complet facturé 250 MAD.

4) LES TARIFS

Nos tarifs comprennent :

1. L'huile, l'entretien et les documents de bord.
2. La mise à disposition du véhicule.
3. Le kilométrage illimité.
4. L'assurance responsabilité civile illimitée et accidents causés aux tiers.

Nos tarifs ne comprennent pas :

1. La franchise incompressible ou la franchise en cas de vol du véhicule (voir paragraphe assurances et compléments de protection).
2. Carburant : les véhicules doivent être restitués avec le même niveau de carburant qu'au départ.
3. Les frais de livraison des doubles de clés (**en cas de détérioration ou perte: 2 000 MAD**).
4. Les éventuelles sanctions (contraventions, mise en fourrière, ...) relevées durant la période de votre contrat de location.
5. Les **frais** liés au **dépannage** du Véhicule seront à la charge du Loueur.

Les tarifs applicables à la location, aux prestations complémentaires, aux garanties ou assurances optionnelles sont ceux en vigueur lors de la signature du contrat et correspondent aux conditions que vous avez exposées (durée, station de retour...). Toute modification de ces conditions entraînera l'application d'un autre tarif correspondant aux nouvelles conditions.

La réservation n'est confirmée que par catégorie de véhicules Le terme "ou similaire" indique que le véhicule que vous louez ne sera pas forcément de même marque ou même modèle que celui indiqué lors de la réservation. Vous aurez un véhicule de la même catégorie, c'est à dire de taille et performance équivalentes.

5) LES SERVICES SPECIALES

1. **Livraison hors agences** : nous consulter
2. **Restitution du véhicule dans une autre agence** : barème selon KM

Les équipements des véhicules :

1. Les Véhicules sont équipés **d'un gilet de haute visibilité et d'un triangle de pré-signalisation**. Ce kit de sécurité (triangle + gilet) est mis à votre disposition pendant la location. En cas de non restitution de ce kit (triangle + gilet) au retour du véhicule, une pénalité de 200 MAD sera facturée au locataire.
2. **Siège Bébé** : 250 MAD par location.
3. **GPS** : 250 MAD par location.

Si le GPS est retourné défectueux ou perdu, celui-ci sera facturé 1500 MAD en sus des frais de location!



6) ASSURANCES ET COMPLEMENTS DE PROTECTION

Tous nos véhicules sont couverts par une police "Responsabilité Civile vis-à-vis des tiers".

Les conditions et limitations des assurances obligatoires ou optionnelles, des garanties contractuelles, ainsi que celles du contrat d'assistance sont mises à votre disposition dans toutes les agences.

1. Les dégâts matériels et le vol du véhicule restent à la charge du client dans la limite d'une franchise.
2. Afin de vous protéger contre les désagréments liés aux dommages, **HOLIDAY INN CAR RENTAL** vous propose les compléments de protection CDW (rachat de franchise en cas de dommage).
3. En cas d'accident à tort ou avec tiers non identifié, l'assurance optionnelle de rachat total de franchise vous permet de vous affranchir du montant de la franchise appliquée selon les catégories de véhicules (voir tableau ci-dessous).

Catégories	Franchise sans rachat TTC	Franchise CDW TTC	Prime CDW/JOUR TTC	Franchise SCDW TTC	Prime SCDW/JOUR TTC
A Kia Picanto ou similaire	10 000 MAD	5 000 MAD	50 MAD	2 500 MAD	100 MAD
B Ford Fiesta ou similaire	12 000 MAD	6 600 MAD	70 MAD	3 000 MAD	120 MAD
C Peugeot 301 ou similaire	15 000 MAD	8 800 MAD	90 MAD	3 500 MAD	140 MAD
D Ford Focus ou similaire	15 000 MAD	10 000 MAD	90 MAD	3 500 MAD	140 MAD
E Toyota Prado ou similaire	40 000 MAD	25 000 MAD	150 MAD	5 000 MAD	250 MAD
F Hyundai ix35 ou similaire	20 000 MAD	16 500 MAD	100 MAD	4 000 MAD	200 MAD
I Fiat 500	12 000 MAD	6 600 MAD	70 MAD	3 000 MAD	120 MAD
L VW Touareg ou similaire	40 000 MAD	25 000 MAD	150 MAD	5 000 MAD	250 MAD
RE Range Rover Evoque	40 000 MAD	25 000 MAD	150 MAD	5 000 MAD	250 MAD
RS Range Rover Sport	50 000 MAD	35 000 MAD	200 MAD	10 000 MAD	350 MAD
RV Range Rover Vogue	70 000 MAD	50 000 MAD	300 MAD	15 000 MAD	450 MAD

Vous n'êtes pas assurés dans les cas suivants et l'ensemble de ces dommages restent donc à la charge du locataire :

1. Si vous êtes dans l'**incapacité de restituer les clefs et documents originaux** du véhicule après avoir constaté le vol de celui-ci, à condition que le vol vous soit imputable. Dans ce cas, vous serez tenu au paiement de la valeur du véhicule estimée par expert;
2. Le non restitution des clés du véhicule, suite au vol, entraînera la facturation de ce dernier;
3. Le vol ou la dégradation du véhicule doivent faire l'objet d'une déclaration auprès des forces de l'ordre (police ou gendarmerie). L'absence de ces documents implique le paiement intégral du préjudice par le client;
4. Les dégâts matériels causés au véhicule ne sont couverts que dans le cas d'un accident avec un tiers identifié et sur production d'un constat d'accident dans les 24 heures;
5. Les **frais liés au dépannage** du Véhicule seront à la charge du Loueur;
6. Les dégâts matériels causés au véhicule par un conducteur non autorisé restent entièrement à la charge du locataire;



7. Quand les dommages au véhicule résultent de brûlures, de détériorations intérieures, de la surcharge, de la mauvaise appréciation par le conducteur du gabarit du véhicule en particulier sur **les parties hautes** (au dessus du pare-brise) ; les dommages causés sur **les parties basses** du véhicule (en dessous du pare-choc) tels que **les dommages aux pneumatiques, enjoliveurs et jantes** ainsi que leurs conséquences mécaniques ne sont pas pris en compte par l'assurance;
8. Quand le conducteur est en **état d'ivresse** tel que défini par le Code de la Route, ou lorsque le conducteur a fait usage de drogues ou de stupéfiants légalement interdits, ou lorsque le conducteur aura absorbé des médicaments, médicalement prescrits ou non, dont la notice précise que leur usage est de nature à provoquer un état de somnolence;
9. Quand les dommages au véhicule surviennent alors que le véhicule n'a **pas été restitué à la date prévue** au présent contrat, ce cas étant assimilé à une conduite contre le gré de **Holiday Inn Car Rental** et à un détournement du véhicule. Cette disposition ne s'applique pas si vous avez obtenu un accord exprès de prolongation de la durée de location;
10. Si vous-même et/ou le conducteur avez fourni de **fausses informations** concernant votre identité ou la validité de votre permis de conduire. Il en sera de même en cas de fausses déclarations sur le constat amiable ou la déclaration de sinistre ou l'état descriptif au retour du véhicule ;
11. En cas de conduite avec un permis de conduire périmé, suspendu ou retiré ;
12. Pour les dommages résultant d'une utilisation d'un carburant non-conforme ;
13. Pour **les dommages ou la perte**, de quelque nature que ce soit, affectant les effets personnels, les objets ou les animaux contenus dans le véhicule ;
14. Quand les dommages résultent d'un **fait volontaire** de vous-même et/ou du conducteur ;
15. Quand le véhicule est utilisé pour **le transport payant** de passagers ou pour l'apprentissage de la conduite ;
16. Quand le véhicule est loué et utilisé en **surcharge**, en transportant un nombre de passagers ou une charge supérieure à celui et celle autorisés sur la carte grise. Dans ce cas, seule la garantie responsabilité civile pourra s'appliquer ;
17. Pour **les bris de glaces**

7) USAGE DU VEHICULE

L'utilisation des véhicules (SAUF 4X4) sur les routes non goudronnées (piste) est interdite.

Vous êtes responsable des infractions commises pendant la durée de la location. Ainsi, vous êtes informés que vos coordonnées pourront être communiquées aux autorités de police qui en feraient la demande. Vous vous engagez à utiliser le véhicule en « bon père de famille » et notamment, sans être sous influence éthylique ou narcotique ou de toute substance susceptible d'affecter la conduite conformément aux dispositions du code de la Route.



8) ENTRETIEN / PROBLEME MECANIQUE

Au cours de votre location et en fonction du nombre de kilomètres parcourus, vous aurez à effectuer les contrôles d'usage (niveau d'huile moteur, niveau d'eau, pression des pneus, etc.), conformément à un usage de "bon père de famille". A ce titre, le Locataire restera vigilant à tout signal émis par les voyants d'alerte apparaissant sur le tableau de bord du véhicule, le cas échéant, et prendra toutes les mesures conservatoires nécessaires, s'il y a lieu, telles que l'arrêt d'urgence.

Le véhicule vous est fourni avec des pneumatiques dont l'état et le nombre sont conformes à la réglementation routière. En cas de détérioration de l'un d'entre eux pour une cause autre que l'usure normale, vice caché ou cas de force majeure, vous vous engagez à le remplacer immédiatement et à vos frais par un pneumatique de même dimension, même type, même marque, et d'usure égale. En cas de panne mécanique ou d'accident, vous bénéficiez d'un Service assistance, inclus dans le prix de votre location.

Si, malgré les marques réputées composant notre flotte et les soins que nous apportons à son entretien, vous étiez confronté à une panne ou un incident mécanique, contactez aussitôt l'agence **HOLIDAY INN CAR RENTAL** la plus proche qui organisera les opérations d'assistance. Le contact des agences **HOLIDAY INN CAR RENTAL** se trouve dans la pochette des documents de location.

Si vous avez besoin de joindre nos services, pensez à vous munir des renseignements suivants :

- N° de contrat de location ou bien : date et lieu de départ et de retour prévu, la marque, modèle et immatriculation du véhicule.
- Lieu de survenance de l'incident.
- Où peut-on vous joindre (numéro de téléphone, adresse).

9) EN CAS D'ACCIDENT

1. Recueillir par écrit le nom et adresse des personnes en cause et des témoins.
2. Ne pas discuter de sa responsabilité ou de sa faute avec les parties en cause, ni traiter ou transiger avec les tiers.
3. Ne pas abandonner le véhicule sans prendre soin d'assurer sa sauvegarde et sa sécurité.
4. Fournir un compte rendu détaillé par téléphone à l'agence Holiday Inn Car Rental la plus proche.
5. Prévenir immédiatement la police si faute d'un tiers doit être établie ou s'il y a des blessés.
6. Aviser Holiday Inn Car Rental du lieu, date et heure de l'accident.
7. Déclarer par écrit (constat à l'amiable), les sinistres dans les deux jours qui suivent, (24 heures pour le vol) avec à l'appui le constat de la police ou de la gendarmerie, en notant les noms et adresses des parties en cause et des témoins.
8. Payer à Holiday Inn Car Rental en cas d'accident responsable la franchise

10) RESTITUTION DES VEHICULES

La location se termine par la restitution du véhicule et de ses clés et documents sur le parc à un agent. Seule la prise de possession du véhicule, des documents et des clés par l'agent de Holiday Inn Car Rental permet de mettre fin au contrat de location.

Dans l'hypothèse où le véhicule serait restitué sans ses clés ou documents, celles-ci seront facturées au locataire ainsi que, s'il y a lieu, les frais de rapatriement du véhicule.

Frais perte clé: 2 000 MAD

Frais perte carte grise: 1 500 MAD

Holiday Inn Car Rental ne peut en aucune façon être tenu responsable des biens qui auraient été oubliés dans les véhicules à l'issue de la location.



RECAPITULATIF DES FRAIS

- **Supplément "véhicule sale"**: tout véhicule restitué excessivement sale (poils d'animaux, sable, boue, sellerie tâchée, etc...) fera l'objet d'un nettoyage complet facturé 250 MAD.
- ***Si le GPS est retourné défectueux ou perdu, celui-ci sera facturé 1500 MAD***
- **Frais perte clé: 2 000 MAD**
- **Frais perte carte grise: 1 500 MAD**

Holiday Inn Car Rental

Agence Marrakech:

Adresse : Résidence Harmonie 3, bureau 4,
Angle Rue Mansour Eddahbi et
boulevard Abdelkarim khattabi,
Gueliz Marrakech

E-mail : info@holidayinncars.com

Téléphone : +212 662 726 360 / +212 619 135 242

Agence Casablanca:

Adresse : 58, Rue Ibn Batouta, Etage 3, No 11a, Casablanca

Téléphone : +212 662 741 070 / +212 668 672 243

Agence Agadir:

Adresse : Lot 1492, Rue 838 n 1, El Massira, Agadir

Téléphone : +212 661 877 709 / +212 673 189 929

Agence Fés:

Adresse : Etage 1, Oulad youssef, 30023 Fés – Saïss

Téléphone : +212 691 595 687